

Demande de renouvellement d'une autorisation de survol

Ministère chargé
de l'aviation civile

Règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié établissant les règles de l'air communes et des dispositions
opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne
Arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié

**Voir Guides « Autorisations de survols basses hauteurs »
et « Évolutions à basse hauteur en aviation générale »**

**A remplir uniquement pour les VOLS AGGLO et VOLS RASANTS correspondants au CAS 1, si une autorisation a déjà été
délivrée pour un lieu et des conditions d'exploitation identiques**

| Cadre réservé à l'administration | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Date de réception | Numéro d'enregistrement |
| | |

1. Informations et coordonnées de l'exploitant :

| | | | |
|--------------------------------|-----------|-----------------|---------------|
| Nom officiel | | | |
| Raison sociale | | | |
| Adresse du siège social | | | |
| N° voie | Extension | | Boite postale |
| Nom de voie | | | |
| Code postal | Localité | | |
| N° de téléphone | | N° de télécopie | |
| Adresse électronique | | | |

2. Nature de la demande de renouvellement

- Demande de renouvellement d'une autorisation de survol au-dessus des zones à fortes densité, des villes ou autres agglomérations, ou de rassemblements de personnes en plein air – « **VOL AGGLO** »
Demande à présenter aux préfets du (des) département(s) concerné(s) 30 jours avant la date des opérations avec copie à la DSAC IR territorialement compétente.
- Demande de renouvellement d'une autorisation de survol en dehors des zones à fortes densité, des villes ou autres agglomérations, ou de rassemblements de personnes en plein air – « **VOL RASANT** »
Demande à présenter à la DSAC IR ayant délivré l'autorisation précédente.

3. Type d'exploitation de la demande de renouvellement

L'exploitation est soumise à la réglementation européenne opérationnelle (AIROPS ou SAO) Oui Non

4. Demande de renouvellement – Informations – Joindre les autorisations

| | | | |
|--------------|--|--------------------------------------|--|
| Vols Agglo | Exploitation AIROPS Autorisation à renouveler | Réf : Délivrée par la préfecture: | |
| | Exploitation NON AIROPS Autorisation à renouveler | Réf : Délivrée par la préfecture: | |
| Vols Rasants | Exploitation AIROPS Autorisation à renouveler | Réf : Délivrée par : | |
| | Exploitation SAO Autorisation à renouveler | Réf : Délivrée par : | |
| | Exploitation NON AIROPS et NON SAO Autorisation à renouveler | Réf : Délivrée par : | |

Demande de renouvellement d'une autorisation de survol

Ministère chargé
de l'aviation civile

Règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié établissant les règles de l'air communes et des dispositions
opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne
Arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié

**Voir Guides « Autorisations de survols basses hauteurs »
et « Évolutions à basse hauteur en aviation générale »**

**A remplir uniquement pour les VOLS AGGLO et VOLS RASANTS correspondants au CAS 1, si une autorisation a déjà été
délivrée pour un lieu et des conditions d'exploitation identiques**

4. Suite

Bilan de l'activité
Description
Nombre d'Heures

Incidents/Accidents

Autres observations

Demande de renouvellement d'une autorisation de survol

Ministère chargé
de l'aviation civile

Règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié établissant les règles de l'air communes et des dispositions
opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne
Arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié

Voir Guides « Autorisations de survols basses hauteurs » et « Évolutions à basse hauteur en aviation générale »

**A remplir uniquement pour les VOLS AGGLO et VOLS RASANTS correspondants au CAS 1, si une autorisation a déjà été
délivrée pour un lieu et des conditions d'exploitation identiques**

5. Déclaration et signature :

Je déclare que :

- la mise en œuvre des aéronefs est compatible avec leurs conditions de navigabilité et leur domaine de vol ;
- les dispositifs spécifiques éventuellement installés sur les aéronefs utilisés sont approuvés par l'autorité de navigabilité de l'état d'immatriculation conformément à la réglementation en vigueur ;
- les aéronefs concernés sont inscrits sur la déclaration de l'exploitant (Exploitation SPO ou SAO commerciale) ;
ou
- les aéronefs concernés sont inscrits sur les fiches de spécifications opérationnelles (FSO) de l'exploitant (Exploitation CAT + SPA.HEMS/HOFO) ;
- le manuel de procédures opérationnelles (Manex ou Manuel d'Activité Particulière) de l'exploitant prend en compte le type d'aéronef envisagé pour l'exploitation basse hauteur ;
- les pilotes disposent de licences, qualifications et aptitudes médicales telles que prévues par la réglementation, selon le caractère commercial ou non de l'exploitation, en état de validité ;
- les pilotes sont formés à l'exploitation concernée selon les procédures de formation établies par l'exploitant,
ou
- les pilotes sont le cas échéant titulaires d'une DNC adaptée à l'activité (Exploitation/Aéronefs non AIROPS) ;
- dans le cas de l'exploitation de planeurs des mesures d'atténuation des dangers et des risques ont été établies ;
- une assurance couvrant les risques liés aux opérations a été contractée ;
- pour le **CAS 1** - VOL AGGLO, la plus pénalisante des deux hauteurs suivantes est respectée pour l'exploitation considérée :
 - o hauteur minimale définie par l'autorité préfectorale,
 - o hauteur minimale telle qu'un atterrissage soit toujours possible en dehors de l'agglomération, du rassemblement de personnes ou de l'établissement « seuil haut » ou sur un aérodrome public.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

| | |
|----------|------|
| Fait à : | Le : |
|----------|------|

| |
|------------------------|
| Signature du demandeur |
|------------------------|

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile et de la Préfecture où vous avez déposé votre dossier.